Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 84-2 intitulé :

AVIS est donné, par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 84-2 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 84-1 »

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 5e jour du mois de juillet 2023.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase

Téléphone : 450 797-3341
Courriel : info@st-damase.qc.ca

Télécopieur : 450 797-3543
www.st-damase.qc.ca

115, rue Saint-Étienne
Saint-Damase, Québec J0H 1J0